

MAIEUTIQUE

Sage-femme

SANTE

2018 / 2019



Scuio-IP

Service commun universitaire
d'information, d'orientation et
d'Insertion Professionnelle



L'école de sage-femme et la formation en sciences maïeutiques

La profession de sage-femme est une profession médicale aux compétences définies par le Code de la santé publique et le Code de déontologie. L'exercice de la profession de sage-femme comporte la pratique des actes nécessaires au diagnostic, à la surveillance de la grossesse et de l'accouchement, ainsi que les soins postnatals en ce qui concerne la mère et l'enfant. Il comporte aussi la préparation à la naissance et à la parentalité ainsi que le suivi gynécologique de prévention.

Comment sont organisées les études de sage-femme ?

2 ^e cycle	DFASMa 2	S10	25 semaines de stage (dont stage longue durée 21 semaines) Soutenance mémoire CSCT (Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique)
		S9	
	DFASMa 1	S8	21 semaines de stage
		S7	

1 ^{er} cycle	DFGSMa 3	S6	24 semaines de stage
		S5	
	DFGSMa 2	S4	9 semaines de stage
		S3	
	PACES	S2	Stage initiation 4 ½ journées
		S1	

Modalités et conditions d'accès

► Sont admis à s'inscrire en école de sage-femme les étudiant(e)s classés en rang utile à l'issue du concours final de la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) au sein des facultés de médecine et de pharmacie de Toulouse, dans l'option « maïeutique » (sage-femme).

La formation

► 2^e et 3^e années de maïeutique

(Premier cycle : PACES + 2 ans)

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS), correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES). Les enseignements conduisant au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages.

L'enseignement théorique

43 semaines sur les deux ans (790 h de cours magistraux, ED, TP, et TD)

Organisé sous forme modulaire, il comprend les unités communes d'enseignement suivantes : sémiologie générale, agents infectieux-hygiène, tissus sanguins-système immunitaire, appareil cardio-respiratoire, reins-voies urinaires, systèmes digestif, locomoteur, neurosensoriel, dermatologique, santé-société-humanité, santé publique-démarche de recherche, pédiatrie-puériculture, génétique médicale, hormonologie-reproduction, maïeutique-obstétrique, gynécologie, pharmacologie, ainsi que des unités d'enseignements librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation.

L'enseignement clinique

33 semaines de stages temps plein sur deux ans (1155 h)

La formation théorique est complétée par des activités d'apprentissage clinique permettant à l'étudiant d'appréhender la relation de soin. L'enjeu est d'acquérir les concepts et les principes nécessaires à l'étudiant pour la construction progressive des compétences professionnelles.

- > Acquisition d'une démarche clinique et des gestes techniques (enseignement par simulation - apprentissage du raisonnement clinique...)
- > Stages concernant les soins généraux (services de médecine et/ou chirurgie) ainsi que le suivi pré, per et post-natal :
 - réalisés dans les établissements hospitaliers publics ou privés ou chez les praticiens libéraux ;
 - à temps plein (5 jours par semaine) ou sous forme de gardes.

► 4^e et 5^e années de maïeutique

(Deuxième cycle : 2 ans)

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa) sanctionne le 2^e cycle et comprend quatre semestres validés par l'obtention de 120 ECTS. Il confère le grade de master et sa validation permet d'obtenir le diplôme d'état de sage-femme.

Les enseignements du deuxième cycle conduisant au diplôme d'état de sage-femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation.

L'enseignement théorique

29 semaines sur deux ans (620 h de cours magistraux, ED, TP, TD)

Organisé sous forme modulaire, il comprend les unités communes d'enseignement suivantes : santé-société-humanité, santé publique, pédiatrie-néonatalogie, hormonologie-reproduction, maïeutique-obstétrique, gynécologie et santé génésique, pharmacologie, démarche de recherche, écriture et soutenance d'un mémoire, ainsi que des unités d'enseignements librement choisies par l'étudiant sur une liste habilitée par la structure de formation.

L'enseignement clinique

46 semaines de stages temps plein sur deux ans (1645 h)

La formation clinique a pour finalité le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession et l'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme. Elle est complétée par la maîtrise du raisonnement clinique et la réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

- > Approche réflexive des situations, développement de l'autonomie et de la capacité d'adaptation à des situations cliniques complexes.
- > L'étudiant aborde les différents modes d'exercice de la profession de sage-femme en milieu hospitalier et extrahospitalier et construit son projet professionnel.
- > Les compétences spécifiques et transversales s'acquièrent au travers de stages cliniques réalisés en établissement de santé et en milieu extrahospitalier (PMI ; cabinet libéral, CDPEF...) qui concernent les périodes pré, per natales et postnatales ainsi que le suivi gynécologique.
- > Stage à temps plein (5 jours par semaine) ou sous forme de gardes.

Modalités de contrôle des connaissances

Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) des deux cycles sont définies par la commission pédagogique de maïeutique avant validation par le conseil d'UFR de médecine de Toulouse-Rangueil et la CFVU de l'UT3.

- > Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre en ce qui concerne les unités d'enseignement théorique ou pratique (cours magistraux / ED-TD-TP) et à l'issue de deux semestres pour les unités d'enseignements cliniques (stages).
- > En dernière année de formation (DFASMa 2), un stage de longue durée à temps plein de 21 semaines est organisé par l'établissement de formation dans un bassin de périnatalité de la région.
- > Les étudiants rédigent un mémoire individuel, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire. Ce mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury en DFASMa 2.
- > Un Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT) est organisé au cours du dernier semestre de formation. Il est destiné à vérifier les compétences acquises lors du second cycle par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances.

L'exercice professionnel

Les politiques successives de périnatalité donnent une place de choix à cette profession dans les champs de compétences qui lui sont attribués, en tant que spécialiste de la physiologie et acteur de santé en périnatalité.

- > Cette formation médicale, avec la possibilité de réaliser et/ou de prescrire certains examens (échographies, bilans sanguins, examens radiographiques...) permet également d'assurer la prise en charge efficace du dépistage des pathologies ainsi que la participation à des actions d'éducation et de prévention dans le domaine de la santé.
- > L'exercice professionnel comporte aussi la surveillance à domicile de l'accouchée et du nouveau-né, la surveillance sur prescription d'un médecin d'une grossesse pathologique et le suivi gynécologique (dépistage et contraception).

Diplôme d'État

► Le diplôme d'état de sage-femme est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ainsi que le certificat de synthèse clinique et thérapeutique et soutenu leur mémoire avec succès.



Accès à des diplômes complémentaires

- L'accès à des formations, universitaires ou autres, directement en lien avec l'exercice professionnel est possible dans les domaines de l'obstétrique ou de la gynécologie, de même que dans des domaines annexes tels que l'acupuncture ou l'homéopathie. (liste non exhaustive)
- Un accès à la recherche ou à un diplôme de 2^e ou 3^e cycle dans des domaines tel que les sciences de l'éducation, la santé publique, le management est envisageable sous condition d'accessibilité.

► Modes d'exercice

L'exercice de la profession de sage-femme est réglementé : seuls les titulaires du diplôme d'état de sage-femme délivré par une université française ou les détenteurs d'un diplôme d'état délivré par un pays de la communauté européenne peuvent exercer le métier de sage-femme.

Environ 29 000 sages-femmes sont inscrits au répertoire professionnel des professions de santé, avec des modes d'exercice variés dans différents secteurs d'activité :

- > activité salariée dans un établissement de soin public ou privé (74 %), dont 58 % en secteur public et 16 % en secteur privé ;
- > activité salariée hors établissement de soins (8 %) essentiellement dans la fonction publique territoriale (PMI / CDPEF) ;
- > activité libérale avec une rémunération à l'acte (environ 18 %).

► Déroulement de carrière

> Dans le secteur public hospitalier

Depuis décembre 2014, les sages-femmes hospitalières dépendent de la direction des affaires médicales des hôpitaux et sont classées en 2 grades. La durée moyenne d'avancement dans chaque grade est réglementée de même que l'accès au 2nd grade.

- 1^{er} grade : débuté à 2 024 € brut mensuel pour le 1^{er} échelon et se terminant à 3 224 € au 11^e échelon ;
- 2nd grade : débuté 2 480 € brut mensuel pour le 1^{er} échelon et se terminant à 3 720 € au 9^e échelon.

> Dans le secteur privé

Traitements fixés selon les conventions collectives régissant le secteur d'activité.

Vie étudiante et associations

► Inscription

À la rentrée 2018 les étudiants sont inscrits systématiquement au régime général de la Sécurité Sociale. Ils doivent s'acquitter d'une Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Les étudiants sages-femmes sont inscrits à l'UT3. Ils ont accès aux prestations du CROUS, aux restaurants du personnel du CHU et aux restaurants universitaires.

Les bourses d'études sont délivrées par le conseil régional.

En 2nd cycle, les étudiants ont le statut d'étudiant hospitalier et perçoivent une rémunération annuelle fixée réglementairement :

- > en DFASMa 1 (4^e année) : autour de 1555 € brut annuel ;
- > en DFASMa2 (5^e année) : autour de 3000 € brut annuel ;
- > plus des indemnités forfaitaires de transport sous conditions.

► Associations étudiantes

- > Association des étudiants sages-femmes de Toulouse : « Le 1^{er} cri » : www.lepremiercri.sitew.com/#L_association.D
- > Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes (ANESF) adhérente à la FAGE : www.anesf.com
- > Les étudiants sages-femmes participent au Tutorat Associatif Toulousain (TAT) : www.tutoweb.org

► Pour aller plus loin :

- > Ordre national des sages-femmes : www.ordre-sages-femmes.fr
- > Site du ministère de la santé : www.sante.gouv.fr

Contacts

Ecole de sage-femme de Toulouse

74, Voie du T.O.E.C - TSA 40031
31059 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 32 40 50
Mail : accueil.prefms@chu-toulouse.fr
Site : <https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr/index.php/ecoles-5/esf>

Direction des études et de la vie de l'étudiant (DEVE)

Scolarité générale et inscriptions administratives
Bât. administratif central
118 route de Narbonne
31062 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 55 69 76/74 33/82 34
Mail : info-inscriptions@adm.ups-tlse.fr

Le Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

Le Scuio-IP peut vous aider tout au long de votre parcours à UT3 pour définir votre projet de formation et clarifier vos objectifs professionnels, mettre en œuvre une stratégie de recherche d'information et vous aider dans vos démarches d'insertion professionnelle.

Bât. E4, 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 09
05 61 55 61 32

Ouverture : du lundi au jeudi.
Horaires : consulter la page du site :
<http://www.univ-tlse3.fr/orientation-insertion/>

